



**PIGNY**

Téléphone : 02 48 69 31 45

Mail : [mairie@pigny18.fr](mailto:mairie@pigny18.fr)

## EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal

Réunion du Conseil Municipal du 05 juin 2026 à 18h00

### **Nombre de conseillers**

**En exercice** : 15

**Présents** : 14

**Excusés** : 1

**Absents** : 0

**Date de la convocation** :

01/06/2026

**Secrétaire de séance** :

**N° interne de l'acte** :

**2026-029**

Le vendredi 5 juin 2026, le Conseil Municipal de Commune de Pigny s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Pigny.

### **Membres présents** :

Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Philippe DUBOIS, Céline HENG, Christine LOUBEYRE, Nathalie RIOU, Thierry MALOUX, Cathia DUCROCQ, Adeline HIREL TRIBALAT, Vincent HUBERT, Julie JEANPIERRE, Stéphane RIBOT, Laëtitia VERDIER, Vincent BLANCHET

### **Membres excusés et représentés par pouvoir** :

Michel MONTEL (donne pouvoir à : Laëtitia VERDIER)

### **Membres Absents** :

---

### **Création d'un poste ATSEM principal de 1ère classe ou d'un poste ATSEM principal de 2ème classe ou un emploi d'ATSEM contractuel, à 21h30/35ème**

---

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L.313-1 et L.332-8,  
Vu la loi n°82-213 du 23 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,  
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu le budget,  
Vu le tableau des emplois et effectifs,

Considérant la demande de mutation acceptée de l'ATSEM actuellement en poste à l'école de Pigny,

Considérant qu'il appartient au conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de modifier le tableau des effectifs, afin de

Certifié exécutoire le :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié sur le site <https://pigny.fr> le :

permettre la modification du temps de travail d'un emploi d'ATSE

Le Maire propose à l'assemblée :

- La suppression d'un emploi d'Agent Territorial Spécialisé Principal de 1<sup>ère</sup> classe à 32/35<sup>ème</sup>
- La création d'un emploi d'Agent Territorial Spécialisé Principal de 1<sup>ère</sup> classe des Ecoles Maternelles ou d'Agent Territorial spécialisé Principal 2<sup>ème</sup> classe des Ecoles Maternelles pour exercer les missions d'ATSEM Principal de 1<sup>ère</sup> classe ou d'ATSEM Principal 2<sup>ème</sup> classe, ou la création d'un emploi d'ATSEM contractuel(le) à temps non complet, à raison de 28h00 hebdomadaires sur les périodes scolaires - annualisé à 21h30
- La modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de

- La suppression d'un emploi d'Agent Territorial Spécialisé Principal de 1<sup>ère</sup> classe à 32/35<sup>ème</sup>
- La création d'un emploi d'Agent Territorial Spécialisé Principal de 1<sup>ère</sup> classe des Ecoles Maternelles ou d'Agent Territorial spécialisé Principal 2<sup>ème</sup> classe des Ecoles Maternelles pour exercer les missions d'ATSEM Principal de 1<sup>ère</sup> classe ou d'ATSEM Principal 2<sup>ème</sup> classe, ou la création d'un emploi d'ATSEM contractuel(le) à temps non complet, à raison de 28h00 hebdomadaires sur les périodes scolaires - annualisé à 21h30
- La modification du tableau des effectifs comme suit

TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNE DE PIGNY au 01/09/2026				
Cadres ou emplois	Catégorie	Effectifs Budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
<u>Filière administrative</u>				
Adjoint administratif PP 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	28/35 <sup>ème</sup>
Rédacteur PP 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	1	
<u>Filière technique</u>				
Adjoint technique	C	6	6	1 agent à 30/35 <sup>ème</sup>

Certifié exécutoire le :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié sur le site <https://pigny.fr> le :

<u>Filière sociale</u> Agent spécialisé écoles maternelles principal	C	1	1	1 agent à 20/35ème 1 agent à 20/35ème 21,5/35ème
---	---	---	---	--

- D'inscrire au budget les crédits correspondants

Adopté à l'unanimité

Pour : 15 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 0

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie, 45 057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>*

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Secrétaire de séance,  
Patrick PARFAIT



Le Maire,  
Patrick RICHARD



Certifié exécutoire le :  
Transmis au contrôle de légalité le :  
Publié sur le site <https://pigny.fr> le :